



## DÉCLARATION

pour cours d'appui dispensés pendant l'année scolaire 2024-2025

<b>Lycée</b>	Bouneweger Lycée (BLL)
--------------	------------------------

Informations concernant l'élève parrain qui assure les cours d'appui	
Prénom et nom	
Classe supérieure dans laquelle l'élève parrain est actuellement inscrit	
Discipline faisant l'objet des cours d'appui	
Moyenne annuelle obtenue dans la discipline faisant l'objet des cours d'appui en 2023/2024	Deng Joresmoyenne vum leschte Schouljoër am Fach an deems du Nohëllef gess
Matricule	
Numéro et rue	
Code postal et localité	
Nom de l'institut bancaire	z.B. BCEE / BGL etc.
Numéro de compte IBAN	LU Et muss äre Kont sinn, net deen vun den Elteren!

Élève(s) qui bénéficie(nt) des cours d'appui		
Prénom et nom		
Classe inférieure ou 4 <sup>e</sup> dans laquelle l'élève bénéficiaire est actuellement inscrit		
Moyenne annuelle obtenue dans la discipline faisant l'objet des cours d'appui en 2023/2024	D'Joresmoyenne vum leschte Schouljoer vun deem Fach wou hien/hatt Nohëllef kritt huet	

<b>Personne qui supervise le parrainage</b> (du personnel éducatif ou socioéducatif)	Colling Véronique Chef de Département EPS
---	--

Personne responsable qui supervise le parrainage,  <i>Signature</i>  <i>(Lieu et date)</i>	L'élève parrain qui assure les cours d'appui, <i>Signature : hei kennt deng Ennerschrëft</i>  <i>(Lieu et date)</i>
---	---



Informations concernant le cours d'appui				
Discipline	Salle de classe	Date du cours d'appui sous la forme : jj/mm/aaaa	Horaire sous la forme : 00h00 – 00h00	Nombre d'heures
Mathématiques	P010	01/02/2024	14h20-15h20	1
Mathématique	P010	08/02/2024	14h20-15h50	1,5
<b>Nombre total d'heures prestées :</b>				<b>2,5</b>

Déclaration			
Classe de l'élève parrain	Tarif au n.i. 944,43	Nombre total d'heures prestées	Somme due
<input type="checkbox"/> Élève de 4 <sup>e</sup>	<b>11,33 €</b>		= €
<input checked="" type="checkbox"/> Élève de 3 <sup>e</sup>	<b>14,17 €</b>	2,5	= 35,43 €
<input type="checkbox"/> Élève de 2 <sup>e</sup> ou 1 <sup>re</sup>	<b>17,00 €</b>		= €
Tarifs, suivant arrêté ministériel du 25 mars 2005			

La présente déclaration est certifiée sincère, véritable mais non encore acquittée.

Nom de l'ayant droit Däi Numm	Nom du directeur M. Mike Borschette	Responsable Service ES - MENJE	Liquidé conformément à l'article 19 (2) de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État
(Signature)	(Signature)		(Signature de l'ordonnateur)
(Lieu et date)	(Lieu et date)		(Lieu et date)

- N.B.
1. La déclaration est à compléter pour les cours assurés dans la même discipline au(x) même(s) élève(s).
  2. Prière de saisir les dates des cours par ordre chronologique.
  3. L'horaire sera défini par paliers de 15 minutes.
  4. Prière de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) correspondant au numéro de compte déclaré.